

***Réunion du Conseil d'Administration du CCAS
Du jeudi 24 mars 2022***

Vote du compte administratif 2021

Fonctionnement	Dépenses	Prévu :	4 300.91 €
		Réalisé :	476.00 €
	Recettes	Prévu :	4 300.91 €
		Réalisé :	4 437.59 €
	Solde excédentaire:		3 961.59 €

Le Président propose de procéder au vote du compte administratif 2021. Le Conseil d'Administration adopte le compte administratif tel que présenté à l'unanimité.

Vote du compte de gestion du receveur

Les comptes du Trésor Public et du CCAS étant concordants, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le compte de gestion du receveur.

Affectation du résultat 2021

Le Président propose d'alimenter les recettes de fonctionnement 2022, compte 002 du montant de l'excédent, soit 3 961.59 €.

Vote du conseil d'administration : favorable à l'unanimité.

**La séance est levée à 20 h.20
M.T.**